

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Jointivie 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Avril

L'inventaire parlementaire

Les Chambres, depuis la rentrée de janvier, ont beaucoup siégé. Ont-elles beaucoup travaillé? L'inventaire ci-après répond à cette question.

Pendant la première partie de la session ordinaire de 1897, les différents ministres n'ont pas eu à répondre à moins de treize questions et de vingt-deux interpellations.

Cela suffit, comme le remarque avec raison le *Matin*, à expliquer que le travail législatif proprement dit, accompli dans les cinquante-neuf séances que la Chambre a tenues, du 12 janvier, date de l'ouverture de la session, jusqu'au samedi 10 avril, jour de sa séparation, soit des plus maigres.

Voici d'abord la liste des questions posées aux ministres par ordre de date :

De M. François Deloncle, sur les affaires d'Egypte; de M. Jules Guesde, sur la dissolution de l'association des maîtres-répétiteurs; de M. Emmanuel Arène, sur la mort du hussard Agastini; de M. Malzac, sur le renvoi d'ouvriers des houillères de Rochebelle; de M. Argeliès, sur les poursuites relatives au Panama; de M. Gauthier de Clagny, sur la Crète; de M. Denis Cochin, sur les massacres d'Arménie à Tokat; de M. Le Myre de Vilers, sur le langage tenu à la Chambre des communes par M. Curzon, au sujet des protestants indigènes de Madagascar; de M. l'abbé Gayraud, sur la suspension du traitement des curés de Lannilis et de Ploudalmuzeau; de M. Bazille, sur l'application aux troupes de marine de la loi relative au rengagement des sous-officiers; de M. Renou, sur l'interdiction du marchandage entre ouvriers et patrons; de M. Georges Berry, sur l'état de l'instruction du Panama; de M. Rouanet, sur le point de savoir s'il n'y a pas à prévoir de nouvelles demandes d'autorisation de poursuites à l'occasion de l'affaire du Panama.

Voici maintenant la liste des interpellations adressées au gouvernement :

De M. Carnaud, sur la nomination de M. Doumerc au gouvernement général de l'Indo-Chine; — de M. Lavy, sur les courses de taureaux; — de M. Jules Guesde, sur l'expulsion des députés socialistes allemands, Cueb et Bebel; — de MM. Millebrand, Jaurès, Denys-Cochin, sur la Crète; — de M. Paulin Méry sur les agissements du maire du treizième arrondissement; — de M. Vaillant, sur le chômage; — de M. Desfarges, sur la mévente des porcs; — de M. Rouanet, sur les scandales financiers; — de M. Luce de Casabianca, sur la nomination du président du tribunal de Corte; — de MM. Derveloy, Carnaud et Ragot, sur différents décès survenus dans l'armée; — de M. Julien Dumas, sur les abus de l'anthropométrie; — de M. le comte d'Hugues, sur la circulaire adressée aux évêques à la suite du congrès religieux de Reims; — de M. le comte d'Hugues, sur le congrès protestant de Lyon; — de M. Basly, sur les visites des délégués mineurs dans les mines du Pas-de-Calais. — de MM. Goblet et Delafosse, sur la Crète; — de M. Mirman, sur la dissolution de l'association des maîtres répétiteurs; — de M. Chauvin, sur les trains ouvriers; — de M. Maurice Binder, sur le tramway des Champs-Élysées; de M. Pourquery de Boisserin, sur la déposition et l'exil de la reine de Madagascar; — de M. Viviani, sur l'instruction secrète (affaire Pellissier); — de MM. Mougeot et Dujardin-Baumetz, sur l'instruction secrète (affaire Martourey); — de M. le comte d'Hugues, sur l'affaire de Panama.

Si nous passons à l'examen du véritable travail législatif accompli — en laissant de côté les deux premières séances de la session, consacrées aux élections des membres du bureau — nous trouvons seulement comme ayant été notées :

La loi portant nouvelle réglementation des décorations autorisées dans la Légion

d'honneur; — la loi allouant aux sucres français des primes d'exportation, dont la discussion s'est prolongée pendant treize séances, grâce aux membres de l'opposition; — la loi modifiant le tarif douanier pour les mélasses étrangères; — la fin du budget de 1897, qui a encore occupé six séances, bien qu'il n'y eût plus à examiner qu'un seul budget particulier de dépenses, celui du ministère des finances et le budget des recettes, qui ne comportait pas de réformes, celles-ci faisant l'objet de projets spéciaux; — la loi sur les bureaux de placement, traitée également en longueur; — l'enquête sur l'élection de M. l'abbé Gayraud; — la loi approuvant la convention avec la compagnie des chemins de fer de l'Ouest pour le prolongement de la ligne de Courcelles jusqu'au Champ-de-Mars et le doublement des lignes de Bretagne; — la loi portant conversion de l'emprunt de Madagascar; — la nouvelle législation des droits de quai, disjointe du budget.

Et c'est tout, si on laisse à part l'examen de la demande en autorisation de poursuites concernant MM. Antide Boyer, Henry Maret et Alfred Naquet, ainsi que le commencement de la discussion du projet d'organisation du haut commandement.

Tel est le mince bilan des travaux effectifs de la Chambre en trois mois et cinquante-neuf séances.

La seconde partie de la session sera-t-elle aussi stérile ?

Le Sénat a eu, lui aussi, des interpellations, mais il n'en a eu que six, les suivantes : de M. Maxime Lecomte, sur le remplacement de M. Vel-Durand, à la préfecture du Nord, de M. Le Provost de Launay, sur les fraudes commises dans les examens du baccalauréat à la Faculté de Lille; de M. Monestier, sur les rapports financiers de l'Etat avec les compagnies de chemin de fer; de M. Franck-Chauveau, sur la Crète; de M. Joseph Fabre, sur les menées cléricales; de M. Bérenger, sur la licence des publications et des théâtres; en revanche,

les deux dernières ont occupé, chacune, deux séances.

Cela n'a pas empêché le Sénat — qui avait à le discuter tout entier, et qui a consacré à son examen 18 séances, — de voter le budget pour 1897, ainsi que les lois sur la Légion d'honneur, la fabrication des vins artificiels, la conversion de l'emprunt de Madagascar, les primes aux sucres et aussi les conclusions de la commission de réorganisation de l'Algérie, en ce qui concerne la colonisation.

En outre, la haute assemblée a consacré plusieurs séances à la discussion de l'important et volumineux projet sur la protection de la santé publique.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Elections législatives

SARTHE

ARRONDISSEMENT DE MAMERS

M. le colonel d'Aillères, conservateur, 6,679 voix, élu.

M. Lechevalier, ancien préfet de la Sarthe, républicain, 5,388.

ARDENNES

ARRONDISSEMENT DE VOÛZIERS

M. Hubert, rédacteur au *Franc Parleur*, radical socialiste, 9,054 voix, élu.

M. Germont, ancien sous-préfet, républicain, 2,772 voix.

M. Le Pointe, républicain, 367.

Elections municipales de Roubaix

Roubaix, 12 avril, matin.

La liste de protestation du parti ouvrier comprenant tous les membres du conseil dissous, a été réélue.

Vacances parlementaires

Les Chambres se sont séparées samedi, pour les vacances de Pâques.

La rentrée aura lieu le 18 mai

La loi Grammont

La commission chargée de reviser la loi Grammont, s'est réunie au ministère de la

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 17

LE DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

LE JÉSUITE

Mais le Jésuite suivait son jeu avec attention. Il fallait sortir de l'impasse où il était acculé. Il se décida enfin à rompre le silence qui devenait pénible.

— Je m'engage, fit-il, à employer mes efforts vers le but que vous me proposez et qui, s'il est atteint, serait la fin de mes angoisses. Toutefois, vous conviendrez que n'étant pas seul à être consulté, je ne puisse vous donner une réponse ferme sans avoir obtenu le consentement de ma sœur. Or, il est indispensable qu'avant de se prononcer, elle sache au moins le nom du gentilhomme qui sollicite sa main, quelle l'ait vu et qu'il lui plaise.

— Je comprends vos scrupules, très naturels, du reste. Mais il me paraît qu'ils peuvent être, doré et déjà, levés en partie. Le gentilhomme qui m'a chargé de vous transmettre les vœux des plus chers de son cœur appartient à l'une des premières familles d'Espagne; il habite

Toulouse avec ses parents et sa sœur. J'ajoute qu'il ne vous est pas inconnu. C'est le sénor Carolus de Castellon, dont le père a été ambassadeur auprès de plusieurs cours d'Europe. Il est lui-même l'un des membres les plus distingués de la noblesse de son pays, et vous n'ignorez pas de quelle bonne renommée il jouit dans l'aristocratie de notre ville. Il est jeune, fortuné, d'une éducation parfaite, causeur brillant, recherché des salons que fréquentent les beaux esprits. En un mot, il réunit l'ensemble des qualités désirables.

— Votre avis est le mien, mon père, et mon seul rêve est de le voir partagé de ma sœur.

— Votre influence sur elle peut amener les meilleurs résultats. De vous surtout dépend la solution.

— Ai-je besoin de vous dire combien je serai heureux de réussir... Ainsi, d'après ce que j'ai cru deviner, M. de Castellon possède le document dont dépend l'acquiescement de la baronne ?

— Non, mais il sait où il est; il peut l'avoir et vous le remettre.

— Bien. Et il se fait fort de me le livrer si ma sœur consent à l'épouser ?

— Oui, monsieur le baron.

Jean réfléchit quelques secondes. Il reprit ensuite en ces termes :

— Mon père, écoutez. Au moment d'entrer en conversation avec vous, vous avez exigé de moi le calme. Je l'ai gardé jusqu'ici; je tâcherai de vous obéir jusqu'à la fin. Cependant vous me permettez de vous faire observer ce que la précaution prise par M. de Castellon présente

de peu chevaleresque. Si M. de Castellon connaît la pièce arrachée au registre du médecin qui a soigné mon père, alors qu'il prétend à la main de Marguerite, que n'a-t-il, dans un mouvement de loyauté généreuse, commencé par me la remettre. Comme il vous est aisé de vous en convaincre, il se fut d'emblée créé des droits à une éternelle reconnaissance. Toute ma sympathie, mon dévouement lui étaient acquis, et je n'aurais pu que m'évertuer à lui prouver combien son bienfait est de ceux qu'aucun service ne compense. Son acte me liait à lui. J'étais son homme. Comment M. de Castellon ne l'a-t-il pas compris.

— La chose s'explique sans peine, Monsieur le baron, répliqua le Jésuite, surpris de la logique de ce raisonnement. M. de Castellon s'est tenu sur ses gardes parce que, ne vous connaissant pas suffisamment, il ne lui a pas été donné d'apprécier les hautes qualités de votre caractère.

— Tans pis pour lui, tant pis pour moi. Toutefois il n'en est pas à ignorer que j'appartiens aussi bien que lui à la vieille noblesse et qu'en cette qualité je ne pouvais manquer à mon devoir. Je ne saurais prévoir, mon père, quelle sera la fin des négociations qui s'ouvrent à la suite de votre démarche. La solution dépendra surtout de ma sœur, et quel que soit mon désir de rejeter au ruisseau la boue que la fatalité a fait rejaillir sur moi, j'ai trop conscience de ma dignité pour lui imposer ma volonté ou plutôt celle de M. de Castellon — car je me résigne ici à un rôle d'intermédiaire intéressé qui me répugne, je le déclare...

— Rappelez-vous celle qui souffre entre quatre murs, et le froissement que vous éprouvez s'atténuera, dit le père Jésuite, qui voyait le baron s'égarer sur un terrain défavorable à ses vues.

— Oh ! il était inutile de faire une allusion à la prisonnière; j'y songe toujours, même quand mon attention paraît concentrée ailleurs... Revenons à M. de Castellon. Il eût mieux valu pour lui me mander à son hôtel ou se rendre au mien, et me dire : « M. de Guirandol, le hasard, une bonne fortune à mis en mes mains l'instrument de votre salut, la preuve évidente de l'innocence de votre épouse. Je suis heureux de vous la donner, la voilà. Si elle vous rend le bonheur perdu, je serai le premier à m'en réjouir. De mon côté, je caresse un projet que votre concours peut m'aider à réaliser. J'aime et voudrais épouser votre sœur. Je n'ai pas besoin d'en ajouter davantage. » Si celui qui vous envoie, mon père, s'était ainsi comporté, il me rendait plus libre. Il m'était permis de préparer les voies sans exercer, comme dans le cas présent, une sorte de pression cruelle sur Marguerite. Puis-je à l'heure actuelle, dévoiler dans sa brutalité la situation telle qu'elle est à cette jeune fille, lui exposer que de son consentement ou de son refus dépend le sort de Fleur-d'Avril ? Ne serait-ce pas mettre son âme à la torture, la sacrifier à un égoïsme ?

— Vous êtes donc convaincu d'avance que M. de Castellon lui est antipathique ?

— Je ne l'ai pas consulté. Mais supposons qu'il en soit ainsi, dois-je la contraindre à

ustice, sous la présidence de M. Guérin, sénateur. Revenant sur une de ses décisions précédentes, la commission a, par 4 voix contre 3 et 1 abstention, maintenu l'interdiction des courses de taureaux et, en cas d'infraction, édicté contre les organisateurs, entrepreneurs ou auteurs, des peines variant de 100 à 5,000 fr. d'amende et, en cas de récidive, de quinze jours à six mois de prison. M. Dumas, conseiller à la Cour de cassation, a été nommé rapporteur.

Une reine détronée

San-Francisco, 12 avril.

D'après des nouvelles de Tahiti, Mamaï, reine de Rajatea qui tenait les Français en échec depuis sept ans, a été soumise. La reine et plusieurs chefs ont été capturés par la canonnière *Aube* et le transport *Caroline*, après un vif combat dans lequel 36 indigènes ont été tués et 16 ont été noyés. La reine et 136 de ses sujets ont été envoyés en exil. Ils sont partis pour la Nouvelle-Calédonie le 28 février. Les Français ont laissé des troupes d'occupation dans les îles Rajatea et Huakipe.

Rapatriés de Madagascar

Port Saïd, 12 avril.

L'*Océanien* est parti pour Marseille avec quatorze rapatriés de Madagascar, dont treize marins et un gendarme, tous convalescents. Il ne s'est produit aucun décès en cours de route. Il n'existe à bord aucune maladie entraînant la quarantaine.

Affaires d'Orient

La situation

Constantinople, 11 avril.

La situation diplomatique se résume ainsi : l'Angleterre, la France et l'Italie se prononcent en faveur de certaines concessions facilitant à la Grèce le retrait de ses troupes en Crète; la Russie, qui était opposée, au début, à toute concession, et l'Autriche paraissent disposées à se rallier à la majorité des puissances.

D'autre part, la Turquie, encouragée, tant par l'attitude de l'Allemagne que par son regain de vitalité militaire, commence à prendre une attitude beaucoup moins pacifique et qui démontre qu'elle interprète tout autrement qu'on ne le croit généralement en Europe l'autonomie projetée de la Crète.

Combat de Frontière

Athènes, 11 avril.

Le combat a duré toute la nuit. Le feu a cessé le matin à la frontière entre les postes turcs et grecs. Il paraît que l'artillerie et les evzones ont pris une bonne part à l'action. Quatre postes turcs ont été détruits.

D'après des renseignements autorisés, des engagements sur plusieurs points de la frontière auraient été repoussés partout, avec pertes sérieuses pour les Turcs. C'est la supériorité de leur artillerie qui a assuré le succès des Grecs.

Nouveau combat

Athènes, 11 avril.

Une dépêche de Rétymo, de 6 heures 10 du soir, annonce qu'un combat a eu lieu, hier, aux environs de Candie. Le bruit de la fusillade s'entendait jusqu'à bord des navires.

Athènes, 11 avril.

On assure que des ordres sévères sont donnés pour prévenir tout nouveau conflit à la frontière entre les troupes régulières. Le gouvernement rejette la responsabilité sur les stations turques qui ont commencé le feu contre les stations grecques; celles-ci furent obligées de riposter.

A Paris

Paris, 11 avril.

Le conseil général a adopté à mains levées un vœu demandant : 1° que les Crétois soient consultés sur le régime politique qui leur convient; 2° que le gouvernement de la République française, se souvenant de son principe, ne se fasse pas plus longtemps complice de ceux qui placent la force au-dessus du droit.

M. le préfet de la Seine a fait toutes ses réserves sur l'adoption de ce vœu.

Etat des esprits à Athènes

Le gouvernement grec repousse toutes les allégations produites par la Porte sur les promoteurs de la collision qui vient d'avoir lieu; l'exaltation des esprits, à Athènes, écarte toute solution pacifique. Le blocus de la Grèce serait, en ce moment, le signal d'hostilités officielles si une prompt solution n'était trouvée pour la question crétoise.

Bruits de démission

Du correspondant du *Temps* à Rome, 11 avril.

Les dépêches venues d'Athènes parlent de la possibilité de la démission du ministre Delyanis.

Grave nouvelle

D'après les dernières informations reçues par la Porte, ce sont les troupes régulières grecques elles-mêmes qui ont passé la frontière; mais on ne sait si elles ont trouvé devant elles des réguliers ou des bachi-bouzouks.

On hésite encore à reconnaître le *casus belli* et à remettre ses passeports au ministre grec Mavrocordato.

Société des Agriculteurs de France

Séance du 5 avril 1897

(Suite)

L'action extérieure de la société ne fut pas moindre. M. le président rappela les concours de races auxquels la société apporta son appui moral et ses subventions : soit à Moulins, Nevers, Limoges ou Brive. A St-Brieuc, la société montra que par la seule force de l'initiative privée, la réussite d'un concours général pouvait être assurée; elle dépassa même les espérances et prouva que

être pas réfléchi à ceci : qu'il a déjà brigué l'honneur d'épouser Mademoiselle Marguerite et qu'il a été éconduit. Or il faut tenir compte de ce déboire et ne pas lui en vouloir de s'en être souvenu... Monsieur le baron, mettez-vous un instant à sa place et vous me direz si, dans sa situation, vous n'auriez pas agi sans doute comme il l'a fait lui-même ? C'est là, du reste, une question d'appréciation et de sentiments personnels.

Le baron, loin de se sentir désarçonné par la réflexion du Jésuite, continua aussitôt :

— Ma sœur était, au moment des avances de M. de Castelllos, sous l'impression de la mort foudroyante de mon père. Il n'est pas étonnant, il est plutôt naturel que, tout entière à sa douleur, elle ait opposé son refus à un projet qu'elle jugeait prématuré et contraire aux convenances. Pour ce qui me concerne, j'approuve sa conduite, qui était conforme aux usages admis dans l'aristocratie. M. de Castelllos devait saisir le mobile délicat auquel cédaient ma sœur sans en être froissée. Je m'étonne qu'il n'ait pas compris.

Le Jésuite ne s'attendait pas à voir le baron lui riposter chaque fois avec avantage. Dès qu'il s'aperçut que la diplomatie subtile n'aboutissait à aucun résultat, il tenta un dernier et violent effort.

— Monsieur le baron, dit-il, il est inutile de laisser notre conversation s'agiter dans des considérations rétrospectives. Occupons-nous du présent. M. de Castelllos vous offre par mon intermédiaire les moyens d'arracher madame de Guirandol des prisons où elle est dé-

la même expérience pouvait être renouvelée avec les mêmes chances de succès.

M. le président termine ainsi :

« Notre mission ne se borne pas, en effet, à discuter des méthodes techniques ou des intérêts matériels, elle s'adresse aussi aux intelligences et aux cœurs; elle les rapproche sur le terrain le plus large et le plus ouvert, pour la défense des principes sur lesquels reposent à la fois la prospérité agricole et la paix sociale.

» L'agriculture ne souffre pas seulement de l'influence des phénomènes naturels ou des faits économiques, elle souffre aussi des menaces que font courir à l'ordre public l'esprit de division et l'esprit d'utopie.

» S'il est une industrie qui ait besoin de sécurité, c'est la nôtre. Quel est l'agriculteur qui enfouira dans le sol le capital que réclame le progrès, qui s'adonnera aux longs et patients efforts que supposent l'amélioration d'un domaine ou la création d'un bon troupeau, s'il n'est assuré de tirer profit de sa peine et de transmettre à ses enfants le fruit de ses labeurs ? Aussi nulle industrie ne serait-elle plus profondément atteinte que la nôtre par le triomphe des doctrines socialistes, et nulle ne sent-elle, plus que la nôtre, le besoin d'être défendue contre elles. Et les plus dangereux apôtres de ces doctrines ne sont peut-être pas ceux qui les présentent franchement dans la crudité de leur réalité menaçante, éclairant eux-mêmes le pays sur le régime d'oppression générale et de commune misère qu'ils lui préparent. Les plus dangereux sont les complaisants inconscients ou habiles qui, par calcul politique, prêtent à la propagation de l'erreur l'appui et le masque de leur modération relative. Nous combattons les uns et les autres; nous combattons surtout les prétendues réformes qui, sous des apparences spécieuses, feraient des brèches irréparables dans le solide édifice de notre régime financier; pour nous, une réforme est une mesure qui fait disparaître une charge, ou supprime une entrave au libre exercice des facultés utiles; nous ne donnons pas ce nom à des mesures qui auraient pour effet de déplacer les charges sans les diminuer, mais en en répartissant arbitrairement le poids. Nous nous maintiendrons fermement sur ce terrain, avec la conscience d'y défendre non seulement notre patrimoine, nos traditions, mais encore les intérêts des déshérités de ce monde, mal servis par ceux qui rêvent la destruction de l'ordre social.

Nous ne laisserons pas s'affaiblir la notion essentielle de la propriété individuelle, base de tout ordre social et de tout travail productif; nous ne laisserons pas créer, entre les propriétaires du sol, des catégories artificielles imaginées pour les opposer l'une à l'autre et les détruire l'une par l'autre; nous ne nous laisserons pas de dire que le droit de tous est la meilleure garantie du droit de chacun, que tous sont solidaires ayant les mêmes intérêts; que cette solidarité s'étend à tous les travailleurs des champs, au travail comme au capital, au travail impuis-

tenue et en même temps de retrouver l'estime et la considération perdus. Vous connaissez les conditions attachées à ce service, le plus grand qui puisse vous être rendu. Il s'agit maintenant de formuler votre réponse. Dans quelques jours il ne serait plus temps. Si vous consultiez à l'instant mademoiselle Marguerite ?

— La chose est grave et demande à être étudiée. Si vous voulez bien revenir demain, mon père, ou me donner un rendez-vous, M. de Castelllos sera renseigné sur le sort fait à sa proposition.

— J'accepte, Monsieur le baron, et s'il m'est permis de vous donner un conseil, je vous engage à favoriser de votre mieux ce projet. Dans une semaine, il serait trop tard;... le document essentiel au salut de madame de Guirandol...

Le Jésuite hésitait à terminer sa phrase qui renfermait une menace terrible,

— Eh bien, mon père, achevez, dit Jean, en regardant le Jésuite dans le blanc des yeux.

— Non pas aujourd'hui... A demain, monsieur le baron.

— A demain, mon père, répondit ce dernier, qui réagit avec courage contre le flot d'indignation lui montant au visage.

Le Jésuite sortit sans émotion apparente; Jean l'accompagna d'un œil rempli de mépris et de colère.

JEAN ET MARGUERITE

A peine le bruit de ses pas avait-il cessé de se faire entendre, que Marguerite se présenta. Elle était soucieuse et triste.

sant sans le capital, au capital stérile sans le travail. Nulle part cette solidarité n'apparaît plus évidente que dans la vie rurale, au milieu des rapprochements qu'elle opère, des sentiments de mutuelle confiance qu'elle fait naître, sous la bienfaisante influence du spectacle habituel des lois de la création, de leur admirable harmonie, du besoin d'ordre, de prévoyance, de hiérarchie qu'elles révèlent, besoin impérieux qu'on ne saurait méconnaître sans compromettre gravement la prospérité agricole et, laissez-moi ajouter, la prospérité et la grandeur du pays.

La parole est à M. C. Aylies, secrétaire général, pour la lecture du rapport sur les travaux des sections et des commissions spéciales durant l'année 1896.

M. Le Trésor de la Rocque, vice-président, président de la commission des finances, présente le compte-rendu financier. Les conclusions du rapport sont très favorables, et la situation financière est des plus florissantes. Des améliorations importantes sont survenues au cours du dernier exercice. Sur la proposition de M. le président, les comptes présentés sont adoptés et des remerciements sont adressés à M. Le Trésor de la Rocque.

M. le vicomte de Lorgeril vient, au nom de l'Association bretonne, remercier la société du concours précieux qu'elle lui a prêté, pour mener à bien la grande manifestation agricole de Saint-Brieuc.

Dans sa séance du 6 avril, présidée par M. de Vogué, la société des Agriculteurs de France a proclamé les lauréats du prix agronomique, et M. le baron de la Boullierie a donné lecture de son rapport sur le concours Godard (Instituteurs de la Gironde).

M. le comte de Luçay, vice-président, au nom de la section d'Economie et de Législation rurales présente sur la réforme des contributions directes, un rapport qui conclut à l'adoption du vœu suivant :

La Société :
Renouvelle le vœu qu'elle a déjà plusieurs fois émis pour le dégrèvement de l'impôt foncier des propriétés non bâties, jusqu'à concurrence du principal et proteste également à nouveau contre toute réforme ayant pour conséquence la violation du principe de la proportionnalité de l'impôt et de son acquittement par tous les citoyens sans distinction.

Elle insiste en même temps pour que, conformément au vœu de 1896, les pouvoirs attribués au Conseil municipal, au Conseil général et à la Commission départementale, en matière de cadastre, par la loi de 1872 soient intégralement maintenus, qu'une place soit faite dans la commission centrale d'évaluation, aux représentants des associations agricoles, et que les classificateurs soient désormais élus directement dans chaque commune par tous les propriétaires inscrits au rôle de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

— Avez-vous des nouvelles, mauvaises ou bonnes ? dit-elle. Ce visiteur vous en a-t-il apporté ?

— Non pas précisément, répondit le baron, qui, par délicatesse, ne voulait pas révéler toute la vérité à sa sœur. Cependant, ajouta-t-il aussitôt, il a été question de vous. Je vais plus loin, c'est de vous surtout que nous avons parlé.

Marguerite, que la curiosité piquait, devint toute oreilles.

— De moi ? reprit-elle. C'est assez singulier, et pourquoi mon Dieu ?

— Je vais vous mettre au courant du fait, si vous y tenez. Toutefois peut-être serait-il préférable de me taire. En vérité, j'hésite. A vous de vous prononcer, Marguerite.

— Ne me cachez rien, Jean. Je vous écoute. De quoi s'agit-il ?

— D'un mariage.

Marguerite eut un frisson.

— D'un mariage pour moi ?

— Oui, Marguerite avec un gentilhomme toulousain.

— Est-ce que je le connais ?

— Peut-être.

— Vous plait-il à vous ce jeune homme ?

— Ni oui, ni non. Je ne l'ai pas assez fréquenté pour avoir pu le juger.

— Il s'appelle ?

— Carolus de Castelllos; vous vous rappelez celui dont la famille a déjà fait auprès de nous une double démarche ?

(A suivre).

Après échange de quelques observations entre M. Severin et M. le comte de Lucay, le vœu proposé est adopté.

M. Renée Lavallée, au nom de la même section, traite la question des droits de succession et la société émet le vœu :

1° Que le projet présenté au Sénat soit amendé de façon à compenser la perte résultant de la déduction du passif, soit par des économies, soit par des remaniements de taxe atteignant les valeurs ou matières imposables qui actuellement échappent à l'impôt.

2° Que, dans le cas où cette combinaison ne paraîtrait pas réalisable, le statu quo soit maintenu, de préférence à l'établissement de surtaxes sur les héritages ruraux ou à l'introduction dans nos lois des principes socialistes de l'impôt progressif.

M. J. Piou, ancien député, prend la parole au nom de la section de viticulture pour présenter un vœu tendant à organiser une répression efficace en nature de fraude des vins.

La section de viticulture propose d'émettre le vœu :

Que les employés des contributions indirectes autorisés à verbaliser, soient institués officiers de police judiciaire ;

Que tout au moins, ils soient tenus de constater par procès-verbaux, toutes les infractions aux lois répressives de la fraude, et de communiquer ces procès-verbaux au procureur de la République.

Que toute transaction soit interdite quand le procès-verbal constatera ou impliquera une infraction aux lois répressives de la fraude des vins. (Adopté par l'assemblée générale).

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Jeudi-Saint.

Nomination

Nous apprenons avec le plus vif plaisir la nomination de M. le Dr Loustalot, aide-major au 7^e de ligne à Cahors, comme médecin-major de 2^e classe à Caen.

Depuis quelques mois seulement au milieu de nous, M. le Dr Loustalot avait su se faire aimer de ses hommes et estimer par tous nos concitoyens, qui ne le verront pas partir sans de sincères regrets.

Nous adressons à M. le Dr Loustalot nos félicitations pour l'avancement qu'il vient d'obtenir.

Licence ès-lettres

M. Léon Vidal, de Sabadel, ancien élève du Lycée Gambetta, vient de subir avec succès les épreuves de la licence ès-lettres devant la Faculté de Paris.

Toutes nos félicitations.

Au cercle militaire

Samedi soir, grande réception au cercle militaire, les officiers du 7^e régiment d'infanterie recevaient leurs camarades récemment promus.

Pendant toute la soirée, l'excellente musique du 7^e d'infanterie s'est fait entendre sur la terrasse du cercle qui avait été, pour la circonstance, magnifiquement décorée et illuminée.

Concours national agricole

Dans le palmarès du concours national agricole, nous relevons les noms suivants du département du Lot :

5^e catégorie, races laitières du Larzac, des Causses (Aveyron), Lacaune et Montagne-Noire.

4^e prix, MM. Brel et Delfour, à Alviengnac.

6^e catégorie, races des Causses

Première section : mâles. — 1^{er} prix, M. Malby à Bétaille ; 2^e prix, MM. Brel et Delfour, précités ;

Deuxième section : femelles. — 1^{er} prix, MM. Brel et Delfour, précités ; 2^e prix, M. Jean Vitrac, à Gramat.

Les crues du Lot

Le Lot a enfin repris son cours normal ; espérons que nous n'aurons plus à enregistrer de longs temps de nouvelles inondations.

Voici les hauteurs atteintes par les eaux de notre rivière, dans les crues qui se sont produites depuis 1783.

Le 7 mars 1783 le Lot atteignit la

hauteur de 9. m 03 au-dessus de l'étiage à l'échelle de Coty ; le 5 février 1833, 7 m. 83 ; le 10 janvier 1843, 6 m. 70 ; le 1^{er} juin 1856, 6 m. 20 ; le 27 décembre 1858, 5 m. 67 ; les 24-26 septembre 1866, 6 m. 85 ; le 20 octobre 1868, 6 m. 42 ; les 19 et 20 octobre 1872, 4 m. 88 ; les 13-14 septembre 1875, 5 m. 92 ; les 13-14 mars 1876, 5 m. 77 ; les 8-9 janvier 1879, 6 m. 05 ; les 26-28 novembre 1882, 4 m. 50 ; les 1-2 février 1886, 5 m. 33 ; les 6-7 mars 1886, 4 m. 82 ; les 7-8 février 1897, 5 m. 84 ; les 4-5 avril 1897 5 m. 97.

Les Prévoyants de l'Avenir

Dimanche, a eu lieu à Castelsarrazin, une conférence sous le patronage de la 747^e section des Prévoyants de l'Avenir.

M^o Besse, du barreau de Cahors, a, dans un style sobre mais avec des détails précis, fait admirer les beautés de cette œuvre et a certainement gagné à l'association de nombreux adeptes parmi les assistants.

La Lyre de Castelsarrazin avait, comme dans toutes les occasions, prêté son gracieux concours.

Nous lisons dans la Revue religieuse :

MONUMENT A LA MÉMOIRE DE MONSIEUR GRIMARDIAS SOUSCRIPTION (Suite)

Total des listes précédentes.....	5.062.50
M. Pouget, curé de Léobard.....	5
M. Lospinet, curé de Laroque-des-Arcs.....	5
M. Despages, curé de St-Siméon à Gourdon.....	5
M. Moussié, curé de Payrinhac....	5
Un prêtre de Cahors.....	5
Les Filles de la Charité de l'hôpital de Cahors.....	40
M. Valette, chef d'institution à Cahors.....	5
Mme veuve Cambres, à Cahors....	10
La paroisse de Gluges.....	21
J. A. A. aum. hon ^o	5.25
Mme Madeleine Serres, à Camy....	5
M. Guyot de Camy.....	3
MM. Magal, frères, prêtres.....	6
M. le comte d'Armagnac, à Cahors.	25

(A suivre.)

Agression nocturne

Vers une heure du matin, vendredi, à quinze kilomètres de Cahors, à Gaussères, commune de Labastide-Marnhac, un individu, qui s'était caché dans un abri pratiqué par le cantonnier, s'élança sur le sieur Viard, de St-Cyprien qui passait sur la route, et lui fit de nombreuses blessures au visage et sur tout le corps.

Dans la lutte, le blessé aurait laissé la moitié de sa blouse aux mains de son agresseur.

M. Vialard, dont l'état est grave, a reçu l'hospitalité dans une maison voisine du lieu de l'attentat.

La gendarmerie de Cahors, qui a reçu la plainte, procède en ce moment à une enquête.

M. Vialard prétend avoir reconnu son beau-père dans l'agresseur.

Le Black-Rot

Le ministre de l'agriculture vient de prendre des mesures de la plus haute importance pour arriver à mieux connaître et à combattre le black-rot, cette maladie de la vigne qui fait depuis quelques années tant de ravages dans les vignobles du Sud-Ouest. Cinq stations d'expériences ont été créées, une dans le Gers, à Nogart ; les autres dans la Haute-Garonne, à Castelnaules-Nauges ; dans l'Aveyron, à Caussanel ; dans la Gironde, à Ste-Radegonde et dans la Charente-Inférieure, Cognac.

M. Prunet, maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse et directeur adjoint de la station agronomique de cette Faculté, bien connu par ses travaux sur la maladie de la vigne, a été chargé de la direction générale des expériences. Il est maintenant allé se fixer à Nogaro, qui est le centre de la région la plus atteinte ; dans les autres stations, des agronomes désignés par le ministre, feront, sous sa direction, les observations et les expériences nécessaires pour donner aux conclusions de son travail, toute la généralité désirable.

Il y a tout lieu de penser qu'une étude scientifique du black-rot, entreprise dans de pareilles conditions, donnera les résultats que les viticulteurs attendent avec impatience et fournira le moyen de combattre le nouveau fléau avec autant de sûreté que le mildiou et le phylloxéra.

Concours hippique de Gramat

Le concours hippique de Gramat a obtenu

un plein succès. Plus de 100 pouliches, de 2 à 3 ans, d'une beauté remarquable, y prenaient part.

De nombreuses notabilités du monde sportif qui assistaient, étaient d'accord pour reconnaître que le succès de ce concours revenait tout entier à M. Menassade, chef de station des haras de Gramat.

Voici la liste des récompenses :

Pouliches de 3 ans — 1^{er} prix, 460 fr., MM. Lacarrière, à Thémènes ; 2^e, 370, Vernet, à Issendolus, 3^e, 290 fr., Balestie, à Thègra ; 4^e, 235 fr., Turennes, à Thémènes ; 5^e, 235 fr., Calvel, à Rocamadour, 6^e, 140 fr., Ligonie, au Bourg ; 7^e, 140 fr., Serres, à Gramat ; 8^e, 140 fr., Jean Rougie, à Thémènes ; 9^e, 140 fr., Laparra, à Gramat ; 10^e, 140 fr., Rocanières, à Thémènes ; 11^e, 100 fr., Laval, à Bio ; 12^e, 100 fr., Lafon, à Durbans ; 13^e, 100 fr., Lasvaux, à Rocamadour ; 14^e, 100 fr., Gratiàs, à Gramat, 15^e, 100 fr., Galtéry à Gramat ; 16^e, 100 fr., Rougié à Loubressac ; 17^e, 100 fr., Tournié, à Gramat ; 18^e, 100 fr., Faustin Roques, à Saint-Simon.

Pouliches de 2 ans — 1^{er} prix, 200 fr., Lacarié, à Thémènes ; 2^e, 150 fr., Miramon à Durbans ; 3^e, 100 fr., Delfour, à Alviengnac ; 4^e, 100 fr., Pechmalbec, à Sonac ; 5^e, 90 fr., Claret, à Ruzyres ; 6^e, 90 fr., Pechmalbec, à Sonac ; 7^e, 65 fr., Puybaret, à Gramat ; 8^e, 65 fr., Raffy, à Espèdaillac ; 9^e, 65 fr., Laparra, à Gramat ; 10^e, 65 fr., Puybaret, à Gramat.

Souillac

Le 5 avril la brigade de Souillac a dressé procès-verbal contre le nommé Elie Espéroux, ouvrier meunier à Souillac pour contrevention à la loi sur l'ivresse publique.

Vayrac

Le 8 avril les gendarmes de Vayrac ont dressé procès verbal pour la même contrevention contre le nommé Nayrac, forgeron, à Saillac (Corrèze).

Gourdon

Voici, d'après nos informations, comment on évalue les dommages causés par les inondations sur plusieurs points de notre arrondissement.

Sur le littoral de la Dordogne : dans les communes de Vayrac, 20,000 fr. ; de Bétaille, 18,000 fr. ; de Carennac, 15,000 fr.

Par l'Alzou à Gramat, 2,115 fr. et par divers autres ruisseaux dans le canton de Salviac, 5,000 francs, et dans la commune de Soulomès, 750 francs.

Vols

Le 3 avril, procès verbal a été dressé par la gendarmerie de Gourdon contre les époux Sembeille, de la commune du Vigan, pour vols de récoltes et outils aratoires au préjudice de quatre propriétaires de la commune de Gourdon.

Les Sardines Jockey-Club Hors-d'œuvre exquis

et les autres conserves de la Maison Arsène Saupiquet de Nantes se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

Glissement de terrain

Rabat (Ariège), 12 avril. Un phénomène géologique des plus rares et semblable en tous points à celui qui s'est produit récemment dans les Alpes, a eu lieu à Carnières, hameau de la commune de Rabat.

La montagne qui, depuis les fortes neiges de 1895, s'était crevassée, a fini par se désagréger complètement, et un énorme bloc formé de roches et de terre amoncelées, s'est échappé des hauteurs qui dominent ce village, et, descendant avec une rapidité vertigineuse, allait engloutir maisons et habitants, lorsqu'un mamelon a fait heureusement dévier cette avalanche d'un nouveau genre.

Une seule cabane a été détruite. On ne signale pas d'accident de personnes.

Le cours d'eau le Rabat a changé de lit et ce ruisseau charrie constamment beaucoup de terre.

Le "JOURNAL DU LOT" est mis en vente :

Au bureau de tabac de M. Chavaroche, en face la Mairie ; Au kiosque de M. Herblin, vendeur de journaux, place d'Armes.

A vendre
La belle propriété du CRUZEL
Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Etendue : 27 hectares d'un seul tenant.

S'adresser aux bureaux du Journal.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Crises nerveuses. — Fayence (Var), le 5 mars 1896. — J'avais de violentes crises de nerfs et de fortes migraines. Maintenant, j'évite les unes et les autres en prenant de temps en temps de vos bonnes Pilules Suisses. Je puis même dire que le premier mal a cédé à l'emploi de votre remède, n'ayant plus eu de crises nerveuses depuis plusieurs années. Dans mon entourage, bien d'autres personnes n'ont eu qu'à se louer d'employer vos Pilules Suisses.

Madame veuve Aubert (Sig. lég.)

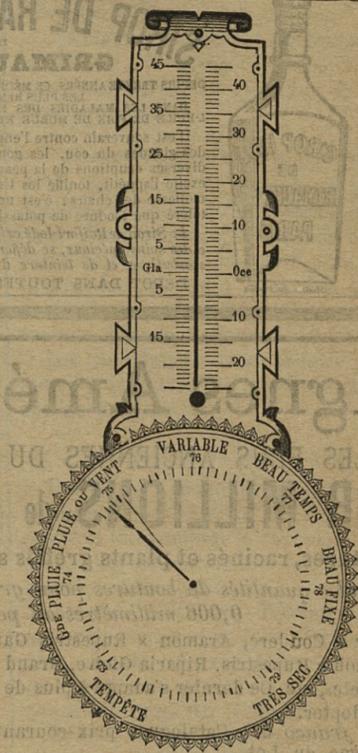


Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Docteur CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Docteur CABANES et vous serez guéri.

Dépot Ph^o DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Vélocipédie

Champion vient encore, sur sa bicyclette Clément, de gagner l'acourse de 2 jours. Amateurs de machines vite, n'hésitez pas, prenez une Clément.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 6.6
Id. maxima de la veille : 18.2
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

Pauvre Femme! le roman dramatique inédit de Gaston Rayssac, est une œuvre forte et vibrante, d'un intérêt poignant, tant par l'intensité des situations dramatiques que par la variété des scènes et des caractères.

C'est une étude à la fois morale et châtiée, vigoureuse et hardie, où l'auteur s'est révélé comme un subtil analyste du cœur féminin. Mais **Pauvre Femme!** plaira surtout comme un roman d'intrigue et d'aventure, où évoluent des personnages qui resteront typiques : Michel Dorbau, le *struggle-for-lifeur*, le broyeur de cœurs et d'existences ; Elise, un suave profil de femme vouée à toutes les aventures et qui subit toutes les misères du sexe faible ; Isidore Savigny, le snob fin de siècle, âme veule et sans énergie pour défendre sa fortune et son honneur ; Aristide Costard, toujours victime de son dévouement et de son zèle ; et les silhouettes tour à tour sombres et joviales de Cloquamat, du père Totus, de Parandouille, de Nini Seringa, et de bien d'autres figures qui grouillent et qui s'agitent autour de l'action principale en des épisodes d'un pittoresque bien venu.

Tous voudront lire et relire ce roman, plein de contrastes captivants, douces larmes et sanglots tragiques.

Paul BALLURIAU donne à la publication une note d'art intense, par ses brillantes compositions gravées sur bois.

Enfin, ce qui n'est pas à dédaigner, l'éditeur offre gratuitement à tous les lecteurs du roman une superbe JUMELLE MARINE garantie, ou bien une MÉNAGÈRE composée de six couverts et de six cuillers en métal idéal !

Pauvre Femme! est en vente chez SCHARWZ éditeur, 9, rue Sainte-Anne, et chez tous les libraires et marchands de journaux, en livraisons illustrées à 10 centimes.

POLICHINELLE

C'est bien lui !... Avec son grand chapeau, ses deux petits yeux lignant du feu par la prunelle, avec son nez crochu et son menton en galoche, avec tous ses grelots parfois remplaçant si avantageusement la cervelle, c'est bien lui qui vient mettre à la raison, comme il le dit fort bien lui-même en des strophes joliment tournées :

La raison des gens trop sévères.

Comment cela ? Mon Dieu, c'est bien simple. Polichinelle est devenu journaliste — pour le bon motif, dans l'intention la plus louable — quelque chose comme rédacteur en chef d'un journal hebdomadaire auquel il a bravement donné son nom et qui paraît aujourd'hui même.

Notre nouveau confrère *Polichinelle* est trop malin pour sortir de son domaine. *Polichinelle* doit et veut être le rire, la farce plaisante, la gaieté à jet continu. Mais il veut être essentiellement le bon rire, bien sonore et bien franc,

réellement gai, véritablement amusant, parce qu'il nait de la drôlerie imprévue, des situations et du choc des mots par eux-mêmes, sans sous-entendus d'aucune espèce, parce qu'il est sain, parce qu'il est honnête.

Respectueux de toutes les opinions, de toutes les croyances, de toutes les décentes, *Polichinelle* veut être, comme il s'empresse de l'annoncer dans son sous-titre, le « Journal humoristique de la famille », celui qui, à la même minute, captive et réjouit également les papas, les mamans, les jeunes gens, les enfants groupés à la même table, éclairée par la lampe tutélaire, bon génie du foyer.

C'est une excellente idée. Après tout, pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, un journal humoristique très convenable, que tout le monde puisse lire sans inconvénient, qu'on puisse en toute sécurité laisser regarder par les petits garçons et par les petites filles ? Ce genre existe à l'étranger. Il est brillamment représenté en Angleterre, en Amérique, en Allemagne, où il fait les délices de millions de lecteurs. Pourquoi ne réussirait-il pas chez nous où le besoin s'en fait si vivement sentir ?

La France — il faut avoir le courage de le dire en passant — souffre depuis assez longtemps au dehors du vernis que lui donnent certaines excentricités, qui ne correspondent chez nous qu'à une pose, à la pose d'une minorité infime — mais qui nous font le plus grand tort dans l'univers entier, parce que les ennemis de notre influence affectent d'y voir l'expression du goût de toute la nation.

Tout en plaisantant, *Polichinelle* arrive bien à son heure pour accomplir une œuvre des plus utiles, et l'on n'exagère rien en disant une œuvre de la plus haute portée. Il y réussira, on n'en saurait douter, à en juger, par son premier numéro, tout en dessins, pour ainsi dire, qui remplit de tout point son programme. Jamais les grelots légendaires du séculaire farceur n'ont plus allègrement résonné. Comme ils tintent à propos des écuysers maladroits, des petits négrillons qui vont en classe, des pièces italiennes qui ne passent pas dans les « automatiques », des cochers de fiacre, des « gâte-sauce », des établissements où l'on donne un coup de fer aux chapeaux hauts-de-forme, du nœud au mouchoir », etc., etc. ! Le Rire (texte et dessins) de Michel Zacamois, le Chat et le Corbeau (sans texte, la vue suffit) de Steinlein, la « bonne friction », avec des histoires telles que « l'Effet d'optique », un « Coup dur », les désolantes « Aventures de M. Cryptogame » par Topffer, la « Montre perdue », de Courteline, la « Pipe oubliée », signée Alphonse Allais, constituent pour l'organe du genre nouveau, qui est le bon, un début fécond en promesses.

Voilà bien le rire sain, vrai, le rire pour tous, le rire « dans la famille ». Avec toutes ses illustrations, tout son esprit, son aspect si pimpant, si coquet, si artistique, *Polichinelle* n'est pas

cher. Il donne son numéro de douze pages pour 15 centimes. (Un an, Paris et départements, 8 francs ; étranger (Union postale), 12 francs ; administration et rédaction chez l'éditeur Ernest Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

On ne saurait trop féliciter M. Flammarion d'une si honorable et si intelligente initiative. Son entreprise est de celles dont il est inutile de souhaiter le succès, parce qu'il leur est acquis de droit.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^o.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
au capital de 700.000 francs

Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4^o

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
DE GRIMAUD & C^{ie}

LES PLUS REMARQUABLES
DANS LES MALADIES DES ENFANTS, POUR REMPLACER
L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes, croûtes de lait et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs : c'est un excellent dépuratif, mieux toléré que l'iode de potassium.

Le Sirop de Raifort Iodé exigeant des mois de préparation et des soins spéciaux, se défie des mélanges de sirop antiscorbutique et de teinture d'iode proposés à sa place.

DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES.

IMPUISSANCE Pilules Action rapide et inoffensive, 3 fr. **Vantroyen**, pharmacien à LILLE, 37, rue Hôpital St-Roch. Envoi discret.

FER LERAS

Phosphate de fer liquide prescrit avec succès aux jeunes filles anémiques, aux dames délicates, aux enfants faibles et privés d'appétit, fatigués par les études ou la croissance. Toujours bien supporté, il restitue au corps le fer et les phosphates qui lui manquent.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES

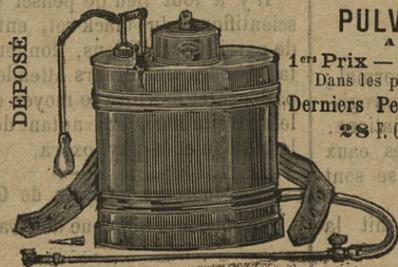
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le *Larousse illustré* en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes, il est prié de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Coudere, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORREZE)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.